Anamnestique

Convient-il d'examiner d'abord le dossier médical?

Bernhard Gurtner

Avant une consultation planifiée, il est conseillé de demander à obtenir tous les anciens rapports médicaux disponibles. Il est vrai que l'examen de ces rapports et observations demande un certain temps, mais ce temps est regagné par la suite vu qu'il n'est plus nécessaire de répéter certaines étapes diagnostiques ou thérapeutiques. En outre, ce recours permet de s'épargner et d'épargner au patient nombre de questions fatigantes et délicates.

Mais d'autre part, il se peut que la connaissance du dossier aiguille le médecin nouvellement consulté dans une mauvaise direction si ce dernier ne fait pas preuve d'esprit critique vis-à-vis des évaluations et diagnostics antérieurs ou bien si, au contraire, il les réfute d'emblée par pur goût de l'opposition malgré leur évidence ou tout du moins leur probabilité. En conséquence, face à l'admission de «cas indéterminés», il est préférable d'adopter une approche désintéressée. Au début de l'entretien, il convient de faire appel à la compréhension du patient dans la mesure où, malgré les dossiers à dispositions, il est nécessaire de recueillir à nouveau son anamnèse complète, sans aucune influence extérieure. Dans le meilleur des cas, la nouvelle version recoupe les éléments déjà documentés. Si tel n'est pas le cas, il se peut que l'on obtienne durant l'entretien de nouvelles informations salutaires, ou bien on réalisera que certaines déclarations du patient sont à considérer comme contradictoires, avec toute la prudence et l'indulgence qui s'imposent.

Crédit photo
© Inkaone | Dreamstime.com

Correspondance:
Dr Bernhard Gurtner
Eggstrasse 76
CH-8620 Wetzikon
gurtner.bernhard[at]
bluewin.ch